

LES MISSIONS DE L'ENSEIGNANT DOCUMENTALISTE

jeudi 29 mars 2007, par [cdi](#)

1 - INITIATION ET FORMATION DES ELEVES A

LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE.

Ces activités sont organisées en fonction des modalités établies en collaboration avec les professeurs : plage horaire, demi groupe, durée de l'intervention...

Elles ont pour objectifs d'amener les élèves à se repérer au C.D.I., de connaître ses ressources et les différents types de documents et de maîtriser des techniques de recherche documentaire.

2 - ACTIVITE PEDAGOGIQUE LIEE A CELLE DE L'ETABLISSEMENT.

Le documentaliste participe à des projets interdisciplinaires. Le C.D.I. devient un lieu d'échange et de rencontre que les élèves fréquentent, soit pour chercher des informations, soit pour le plaisir de lire.

3 - PARTICIPATION A L'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT.

Chaque fois que cela est possible, le documentaliste entretient des relations avec le CNDP ou ses services déconcentrés, les bibliothèques et les associations culturelles. Il établit des liens avec les autres établissements en vue d'échanger des pratiques professionnelles. Il exploite les informations de la presse locale, ou régionale, écrite, parlée ou télévisuelle et les met à disposition des élèves afin de faciliter une meilleure compréhension et interprétation des faits.

4 - RESPONSABLE DU CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES MULTIMEDIA.

Le documentaliste assure la responsabilité du fonds documentaire, de son organisation, de son enrichissement, de son classement et de son exploitation. Les professeurs de chaque discipline y contribuent en proposant différentes ressources.